

et de misère: Situation internationale inquiétante—c'était dans le discours du trône—crise au Vietnam, difficultés financières de l'ONU, pauvreté, maladie, ignorance et manque de formation de nombre de citoyens canadiens; pauvreté parmi le peuple, insuffisance de revenu...

Que répétons-nous, depuis trois ans, à la Chambre des communes? Insuffisance de revenu au Canada! On donne, aux nécessiteux, un régime d'assistante publique! Quartiers délabrés et surpeuplés de nos villes!, etc., etc.

Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un véritable discours noir, d'un discours où le parti au pouvoir admet la misère des Canadiens, admet leur pauvreté et leurs mauvaises conditions de logement.

Pourtant, depuis 98 ans, ce ne sont pas des créditistes qui sont au pouvoir, ce sont des libéraux ou des conservateurs. Deux partis politiques qui donnent de tels résultats au peuple ne sont plus dignes de la confiance de ce peuple qui doit s'en débarrasser le plus rapidement possible! J'en forme le vœu.

Il est bien, pour le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker), de présenter une motion de défiance à l'endroit du parti au pouvoir, mais il méritait la même motion lorsqu'il était au pouvoir lui-même!

Monsieur l'Orateur, nous allons essayer, pendant quelques minutes, de suivre l'honorable ministre de la Justice (M. Favreau) qui, lundi, devant les caméras de la télévision, cataloguait en trois catégories les mesures proposées par le gouvernement dans le discours du trône.

Premièrement, les mesures propres à stimuler notre fierté nationale; deuxièmement, les mesures à portée économique; troisièmement, les mesures à portée sociale.

Parmi les mesures destinées à flatter notre orgueil national, et à stimuler notre fierté, le discours du trône signale surtout le projet de loi visant à prescrire que l'«Ô Canada» devienne l'hymne national du Canada et une Adresse à la Reine pour obtenir que la constitution du Canada puisse être modifiée au Canada.

Monsieur l'Orateur, nous du Ralliement créditiste, favoriserons de tout cœur l'adoption de l'«Ô Canada» comme hymne national du Canada et des Canadiens. Les programmes que nous avons proposés aux électeurs canadiens proclamaient la volonté des créditistes de donner au Canada un drapeau distinctif et de reconnaître officiellement l'«Ô Canada» comme hymne national.

Tout ce que nous demandons au gouvernement libéral, c'est de ne pas répéter l'erreur qu'il a commise l'année dernière, alors qu'il nous présentait une motion double englobant l'adoption du drapeau à feuille d'érable et de l'Union Jack.

[M. Caouette.]

• (3.20 p.m.)

Si le gouvernement actuel veut éviter la répétition d'un débat long et acrimonieux, il devra séparer les deux propositions concernant les hymnes nationaux, de façon que les partisans d'un seul hymne national soient capables de donner un vote affirmatif, ce qu'ils ne pourront faire si, en même temps, on leur demande de reconnaître un autre hymne officiel pour le Canada. Pour nous, députés du Ralliement créditiste, nous voterons en faveur d'un seul hymne officiel pour le Canada, tout comme nous avons voté en faveur d'un seul drapeau officiel pour le Canada.

L'autre mesure propre à stimuler notre fierté, selon le gouvernement, c'est celle qui vise le rapatriement de la constitution, en y incluant ce qu'on a appelé la formule Fulton-Favreau.

Monsieur l'Orateur, d'ici à ce que les membres de notre groupe fassent connaître d'une façon élaborée le point de vue du Ralliement créditiste à ce sujet, qu'il me soit permis de vous fournir des indications quant à notre prise de position concernant le rapatriement de la constitution.

Tout d'abord nous croyons qu'il est malvenu de parler de rapatriement de la constitution. Il serait permis de rapatrier au Canada quelque chose ou quelqu'un qui aurait déjà appartenu en propre au Canada, qui aurait déjà été domicilié au Canada.

Or, les Actes de l'Amérique du Nord britannique n'ont jamais été la propriété du peuple canadien, n'ont jamais appartenu au Canada, n'ont jamais été approuvés par les Canadiens, à part cela.

Ces Actes de l'Amérique du Nord britannique sont des lois qui ont vu le jour en Grande-Bretagne, qui ont été votés par le gouvernement de Westminster, qui nous ont été donnés par un gouvernement étranger sur lequel nous n'avons aucun pouvoir. Les Actes de l'Amérique du Nord britannique, qui sont de nature étrangère, ont été créés par des étrangers et appartiennent à des étrangers. Nous n'avons donc pas à les rapatrier.

A mon avis, ce serait consacrer à jamais la mentalité de colonisés, que l'on veut nous léguer, que d'accepter librement, pour nous, une constitution qui ne fut jamais nôtre, qui ne convient pas au Canada et aux Canadiens, qui ne convient pas aux États provinciaux que nous appelons les provinces du Canada.

Laissons ce document poussiéreux dans les archives coloniales de Westminster et, si nous sommes un peuple libre, si nous sommes un pays libre, si nous avons un gouvernement libre et autonome, donnons-nous au Canada, par des Canadiens, une véritable constitution canadienne.